

**DIRECTIVES POUR L'ESTIMATION
DES FACTEURS DE CONVERSION**

DIRECTIVES POUR L'ESTIMATION DES FACTEURS DE CONVERSION

Le but de ces directives est de fournir une description détaillée des méthodes de traitement des captures et de donner des facteurs validés pour la conversion du poisson ou du krill entiers (poids vif) en produit traité. Tous les commentaires portant sur la conception et l'application de ces directives doivent être adressés à la CCAMLR par l'intermédiaire des coordinateurs techniques.

Les observateurs scientifiques et les capitaines de pêche sont encouragés à appliquer ces directives lors des activités de pêche dans la zone de la Convention pendant la saison 1999/2000.

PROCÉDURE D'ÉCHANTILLONNAGE

Échantillonner au hasard une fois par semaine chaque espèce et chaque méthode de traitement pour obtenir une série de facteurs de conversion. En ce qui concerne le krill, prélever des échantillons deux fois par saison. Des échantillons doivent également être prélevés lorsque le navire se déplace vers un autre rectangle à échelle précise.

Faire une description détaillée de la méthode de traitement et du type d'équipement utilisé (par ex. coupé au couteau, tranché à la machine, coupé ou fileté automatiquement, décortiqué à la machine) dans la section du formulaire réservée aux commentaires. Indiquer, si besoin est, sur les vues latérale et dorsale l'angle et l'emplacement de la coupe. Utiliser un formulaire par méthode de traitement. En cas de changement de méthode de traitement pendant la campagne, noter la date et la raison du changement dans la section réservée aux commentaires. Ajouter d'autres informations, si besoin est.

Les échantillons de *Dissostichus* spp. devraient au minimum être constitués de 25 poissons ou peser 200 kg et ceux de *Chamsocephalus gunnari*, de 100 poissons ou 400 kg. Les échantillons d'*Euphausia superba* devraient peser 500 kg. Prendre des échantillons qui couvrent tout l'intervalle de longueurs de l'espèce-cible capturée. Si nécessaire, classer les captures par catégorie de tailles et noter l'intervalle de longueurs de chacune d'elles (par ex. petit, moyen, grand).

Peser l'échantillon de poissons ou de krill entiers (poids vif) puis lui faire subir le traitement à l'usine (avec l'aide du responsable de l'usine). Récupérer le poisson ou le krill une fois traité et peser le produit fini (poids après traitement). Tous les poids doivent être donnés en kilogrammes.

DESCRIPTION DU FORMULAIRE

Code du traitement :

Les codes suivants indiquent le type de traitement appliqué à la capture :

- HAG Étêté et vidé : sans tête ni entrailles;
- HAT Étêté et équeuté : sans tête, queue ni entrailles;
- FLT En filets : uniquement les filets avec la peau;
- GUT Vidés : éviscérés, mais avec la tête et la queue;
- WHO Entiers : non traités, restant entiers;
- TUB En tubes : chez les calmars, uniquement le manteau;
- TEN Tentacules: tentacules uniquement (calmar, pieuvre);

PLD Krill décortiqué;
MEA Farine de poisson;
BOI Krill bouilli; et
OTH Autre : faire une description par des schémas, si nécessaire, dans l'emplacement réservé aux commentaires.

Numéro du trait :

Numéro de la pose ou du chalutage d'où provient l'échantillon. Ce numéro doit correspondre à celui qui est enregistré dans le carnet de l'observateur ou, dans le cas du krill, dans le carnet de pêche.

Code de l'espèce :

Code de trois lettres de la CCAMLR qui identifie l'espèce du poisson traité.

Intervalle de longueurs :

Relever les longueurs totales minimale et maximale (en centimètres) des poissons ou du krill (en millimètres) de l'échantillon devant être traité.

Nombre de poissons :

Noter le nombre total de poissons de l'échantillon devant être traité.

Code de la pesée :

Les codes suivants indiquent le type de balance utilisée :

balance électronique compensant le mouvement (1);
balance électronique ne compensant pas le mouvement (2);
balance à ressort (3);
balance à faisceau (4); et
autre : à décrire dans les commentaires (5).

S'assurer que l'on utilise le même instrument pour mesurer le poids vif et le poids après traitement de chaque échantillon.

Poids vif :

Poids de l'échantillon non traité.

Poids après traitement :

Poids de l'échantillon à la fin du processus de traitement.

Qualité :

Code de la qualité du produit, utilisé par le responsable de l'usine. Décrire tous les codes dans la section réservée aux commentaires.

Facteur de conversion :

Ce facteur est calculé en divisant le poids vif par le poids après traitement correspondant (par ex., 170 kg de poids vif / 100 kg de poids après traitement = 1,70).

FORMULAIRE SUR LES FACTEURS DE CONVERSION

Nom du navire : _____ Indicatif d'appel : _____ Code de traitement : _____

VUE LATÉRALE DE LA COUPE*



VUE DORSALE DE LA COUPE*



N° du trait	Code de l'espèce	Intervalle des longueurs		Nbre de spécimens	Code de la pesée	Poids vif (kg)	Poids après traitement (kg)	Qualité	Facteur de conversion
		Min.	Max.						

Matériel de traitement et commentaires :

* S'applique uniquement aux poissons